



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 13 février 2024

Communiqué de presse

Lancement du Fonds Territorial de l'accessibilité :

c'est le moment de demander un devis pour
la mise en accessibilité de votre ERP !

Depuis le 2 novembre 2023, les établissements privés recevant du public et classés en **5e catégorie et qui emploient moins de 250 salariés**, à savoir les petits établissements du quotidien (commerces, hôtels, bars, restaurants, cabinets médicaux, etc.), peuvent déposer un dossier pour **obtenir de l'État une aide financière** pour la mise en accessibilité physique de leur établissement, et ce **jusqu'en 2028**.

Répondant au nom de code de « FTA », le fonds territorial d'accessibilité subventionnera **50 % du coût des travaux de mise aux normes des ERP dans la limite de 20 000 € par dossier**. C'est l'agence de service et de paiement (ASP) qui sera le guichet unique chargé de débloquer les fonds.

En Tarn-et-Garonne, ce sont 50,2 % des ERP qui sont à ce jour accessibles.

- Plus d'informations sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :
<https://www.economie.gouv.fr/fonds-accessibilite>
- Pour connaître les projets éligibles et faire la demande, rendez-vous sur :
<https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>
- Rendez-vous également sur le site de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité pour plus d'informations sur les modalités de ce FTA :
<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

Enfin, la direction départementale des territoires (DDT) de Tarn-et-Garonne est à votre disposition pour répondre à vos questions sur les aménagements et travaux nécessaires sur votre établissement.

Pour joindre la DDT, un seul numéro 05 63 22 24 52 ou par mail : ddt-accessibilite@tarn-et-garonne.gouv.fr